

## Conjoncture

Par Imen-Nidhal Boudinar

Les cours du brut ont accusé une baisse de près de 8\$/Bbl durant première quinzaine du mois de février sous l'effet de la détérioration des fondamentaux avant de reprendre leur mouvement haussier vers la fin du mois avec la réapparition des perturbations géopolitiques amplifiant les craintes d'une interruption de l'offre sur le marché.

Ainsi, la détente observée sur le marché durant la première quinzaine du mois de février est attribuée aux facteurs suivants:

- La hausse rampante et ininterrompue des stocks pétroliers aux Etats-Unis notamment ceux des essences.
- La détérioration des marges de raffinage.
- La persistance du climat doux aux États-Unis.
- La reprise de la production au niveau des champs pétroliers opérés par Shell (115 000 B/J).
- La révision à la baisse de l'estimation de la demande pétrolière mondiale en 2006 par l'AIE, traduisant l'impact du climat doux aux États-Unis et la suppression des subventions sur les prix des produits pétroliers dans certains pays asiatiques.
- Dans ce contexte, le transfert du dossier nucléaire iranien devant l'ONU n'a pas influé sur l'évolution des cours durant cette période, les opérateurs semblant temporiser avant la prochaine réunion de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, prévue en mars.

Stimulés par la multiplication des tensions géopolitiques dans plusieurs pays producteurs, les cours du brut ont progressé de près de 3\$/Bbl durant la deuxième moitié de février. Le rebond des prix découle de la conjonction de plusieurs facteurs dont, essentiellement :

- La tentative d'attentat contre le plus grand centre de traitement de brut léger de l'Arabie Saoudite avec une capacité de plus de 7MBJ, soit environ 74% de la production actuelle du pays.
- La chute de près d'un cinquième de la production du Nigeria (-455 000 B/J) suite aux actions de sabotage qui ont visé les installations de Royal Dutch Shell dans le Delta du Niger.
- L'aggravation des tensions inter-communautaires en Irak faisant planer le spectre d'une guerre civile dans le pays.
- La persistance du climat froid en Europe induisant une demande additionnelle de pétrole brut de près de 300 000 B/J dans les pays de l'OCDE durant le mois de février.
- Les déclarations de certains pays membres de l'OPEP en faveur d'une réduction du plafond de production de l'Organisation lors de la réunion prévue le 08 mars à Vienne.

(Suite page 2)

## Marché asiatique

### Sonatrach consolide sa position en Corée du Sud

Le dimanche 12 Mars 2005, dans le cadre des activités prévues à l'occasion de la visite officielle de trois jours effectuée en Algérie par le Président de la République de Corée, M. Roh Moo-hyun, Sonatrach a procédé à la signature de deux accords de coopération avec les sociétés sud coréennes KNOG (Korea National Oil Corporation) et KOGAS (Korea Gas Corporation).

La cérémonie qui a eu lieu au siège de la présidence de la République a été marquée par la présence de M. le Ministre algérien de l'Énergie et des Mines et de son homologue sud coréen, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Énergie. Le premier accord, «Strategic Alliance Agreement», signé par le Président Directeur Général de Sonatrach et son homologue de la société KNOG, traduit la volonté de ces deux sociétés à renforcer leur relation scellée, en Mai 2003, par un Memorandum of Understanding et un Contrat de location de capacité de stockage par la Sonatrach en Corée.

Pour rappel, Sonatrach a entamé des démarches pour la location d'une capacité de stockage de pétrole brut en Asie dès 2004 et a concrétisé cette action dès mai 2005 par la location d'environ 2 millions de barils de capacité en Corée du Sud. Cette capacité a été augmentée à 2.5 millions de barils, dès novembre 2005, et permet à Sonatrach une présence continue sur le marché asiatique, notamment en Corée et en Chine

Le «Strategic Alliance Agreement», signé cette année, vise à consolider cette relation gagnant-gagnant par un accroissement des capacités de stockage de pétrole brut, louées en fonction des besoins de Sonatrach et des disponibilités

de son partenaire. Il permettra aussi de l'étendre à d'autres produits tels que les GPL. KNOG s'assure, à travers cet accord, la coopération à long terme d'une société d'état d'un pays producteur hors Moyen-Orient, ce qui conforte la sécurité et la diversification de ses sources d'approvisionnement. Il lui permettra de plus de réduire, grâce aux revenus générés par ces locations, le coût global des réserves stratégiques. A terme, est visée la mise en place d'un « Hub » de commercialisation d'hydrocarbures et ce, grâce à la disponibilité et au stockage de produits pétroliers d'origines diverses.

Sonatrach, quant à elle, pourra conquérir de nouveaux marchés prometteurs dans la région asiatique, dont la Chine et la République de Corée, diversifier les débouchés pour ses produits et ainsi acquérir une position stratégique et profiter des opportunités d'arbitrage dans la commercialisation de ses produits.

Le second accord, «Memorandum of Understanding», signé par le Président Directeur Général de Sonatrach et son homologue de la société KOGAS, ouvre la voie à une coopération directe, entre le grand producteur de gaz qu'est Sonatrach et la première société importatrice de GNL au monde qu'est KOGAS.

(Suite en page 3)

## Production et commercialisation d'hélium

### Signature de l'avenant n°2 au protocole d'accord entre Sonatrach et Helap

Sonatrach a procédé, le 08 mars 2006, à la signature de l'Avenant N° 2 au Protocole d'Accord du 28 juillet 1990 relatif aux Contrats principaux de la société mixte Helios créée entre Sonatrach et Helap (société conjointe entre Air Product et Air Liquide) pour la production et la vente de l'hélium produit au niveau d'Arzew.

Dans le cadre de cet Avenant, Sonatrach aura la possibilité, à travers sa filiale Cogiz, chargée de la commercialisation des gaz industriels, de vendre sur le marché international, les quantités de 10 millions de scft par an de l'hélium dont elle dispose à partir de la production de Helios. Pour rappel, le Protocole d'Accord du 28 juillet 1990 limitait la commercialisation de cette quantité au seul marché maghrébin qui s'est avéré, en terme de demande, insuffisant pour absorber la totalité de cette quantité.



La cérémonie de signature

Parallèlement à la signature de l'Avenant N° 2 avec Helap, Sonatrach et Helios ont procédé à la signature du contrat de vente et d'achat de l'hélium relatif aux droits de Sonatrach pour les quantités de 10 millions de scft par an.

Ce contrat a fait l'objet, au même moment, d'un accord de cession signé entre Sonatrach, Helios et Cogiz.

## OPEP

**Reconduction du plafond de production à 28 MBJ**

Les pays de l'OPEP ont décidé, à l'issue de leur réunion tenue le 8 mars 2006 à Vienne, de maintenir inchangé leur plafond de production à 28 MBJ, dans le but de contribuer à la stabilité du marché pétrolier et garantir une croissance économique robuste, avec des niveaux de prix raisonnables aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs. La conférence a noté qu'en dépit de l'approvisionnement adéquat du marché et des niveaux élevés des stocks dans les pays de l'OCDE, la volatilité des cours du brut est essentiellement alimentée par les tensions géopolitiques accentuant les craintes d'une rupture potentielle de l'offre et les goulots d'étranglement au niveau du raffinage mondial, le tout

exacerbé par le durcissement des spécifications des essences particulièrement aux Etats-Unis. La conjonction de ces multiples facteurs a amplifié la volatilité des cours sur les marchés «futurs», induisant une déconnexion entre les prix absolus et les stocks commerciaux depuis 2004. Considérant les incertitudes qui pèsent sur le marché pétrolier pour l'année 2006, les pays de l'OPEP ont convenu de tenir une réunion extraordinaire à Caracas le 1<sup>er</sup> juin 2006, pour réexaminer les développements du marché pétrolier et prendre les mesures appropriées. La conférence a également confirmé la tenue de la prochaine réunion ordinaire de l'Organisation le 11 septembre 2006 à Vienne.

## Union Européenne

**La Commission présente son projet de stratégie européenne de l'énergie**

La Commission européenne a publié le 8 mars 2006 un nouveau «Livre vert» dans lequel elle définit les «bases d'une politique européenne de l'énergie».



Le document expose «les nouvelles réalités auxquelles l'Europe est confrontée, les questions à débattre et les actions envisageables au niveau européen».

Trois objectifs principaux y sont fixés:

- Durabilité,
- Compétitivité,
- Sécurité d'approvisionnement.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission introduit un certain nombre de propositions concrètes s'articulant autour de «six domaines prioritaires spécifiques».

1- Le parachèvement de «la réalisation des marchés intérieurs de l'électricité et du gaz».

2- L'obligation pour l'UE de «veiller à ce que son marché intérieur de l'énergie garantisse la sécurité d'approvisionnement et la solidarité entre les Etats membres».

3- L'instauration «d'un vrai débat à l'échelle communautaire sur les différentes sources d'énergie». La finalité étant l'assurance que le «bouquet énergétique de l'UE soit conforme aux objectifs».

4- La nécessité de faire face aux enjeux liés au réchauffement climatique.

5- La présentation d'un «plan stratégique pour les technologies énergétiques».

6- La nécessité d'une «politique énergétique extérieure commune».

Traitant des «partenariats énergétiques avec les producteurs, les pays de transit et d'autres acteurs internationaux», le document mentionne que «l'importance croissante de l'Algérie en tant que fournisseur de gaz de l'UE justifierait un partenariat énergétique spécifique».

Signalons enfin que le livre vert peut être consulté à l'adresse suivante :

[http://europa.eu.int/comm/energy/green-paper-energy/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/energy/green-paper-energy/index_fr.htm)

## Conjoncture

## Les faits marquants

(suite de la page 1)

## Arabie Saoudite

**Démarrage du projet Haradh.** La compagnie saoudienne Saudi Aramco a annoncé le 8 février l'entrée en production, en avance sur le calendrier, de plusieurs nouveaux puits qui vont alimenter la 3<sup>ème</sup> unité de séparation gaz/pétrole (GOSP-3) du champ de Haradh. Le GOSP-3 atteindra sa pleine capacité de 300 000 B/J au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2006 et portera la capacité de production de l'Arabie Saoudite à 11.3MBJ. En outre, la compagnie saoudienne compte lancer quatre «méga-projets» permettant d'augmenter de 1.9MBJ la capacité de production de pétrole brut du royaume et de 68% la production d'éthane utilisé comme produit d'alimentation pour l'industrie pétrochimique, avec un accroissement substantielle de la production de gaz naturel et de condensats.

## Mauritanie

**Démarrage de la production sur Chinguetti.** Avec la mise en production du gisement de Chinguetti, le 24 février dernier, la Mauritanie a fait son entrée dans le club des pays producteurs de pétrole. Le débit d'extraction atteindrait 75 000 B/J en régime plateau. Le gisement recèle quelque 120 Mb récupérables. Découvert en 2001, Chinguetti est développé par une joint venture associant Woodside (47.4%), Hardman(19%), la société mauritanienne des hydrocarbures (12%), BG (10.2%, premier Oil(8.1%) et Roc Oil(3.3%).

## Etats-Unis

**Le président américain veut réduire la dépendance pétrolière des Etats-Unis à l'égard du Moyen-Orient.** Dans son discours annuel sur l'état de l'Union le 31 janvier 2006, le président américain a affirmé la nécessité de réduire la dépendance des Etats-Unis à l'égard du Moyen-Orient en remplaçant plus de 75% (1.65MBJ sur 2.2MBJ importés en 2005) de ses importations du Moyen-Orient d'ici 2025. Alors qu'en 1990, le Moyen-Orient assurait 10% des besoins des Etats-Unis et 24% de leurs importations nettes de pétrole, ces parts sont passées

à respectivement 11% et 17% en 2005. La stabilité de la dépendance américaine à l'égard du Golfe intervient dans un contexte marqué par l'augmentation rapide des importations de pétrole brut, qui ont représenté 63% de la consommation locale, contre 42% en 1989. Par ailleurs, le président américain a mis l'accent sur les percées technologiques attendues dans les carburants routiers, les voitures alternatives et le charbon propre permettant une réduction du volume des importations à long terme.

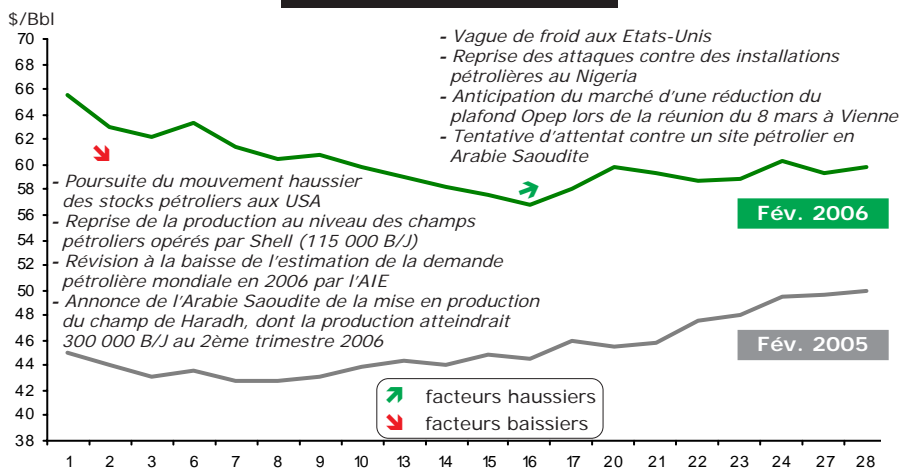
## Venezuela

**Petrozuata produirait 145 000 B/J de brut synthétique en 2006**

Dans le cadre du projet d'exploitation de bruts extra-lourds, Petrozuata, PDVSA et ConocoPhillips prévoient de forer 28 puits en 2006, le double du nombre de puits forés en 2005. La production de bruts extra-lourds traitée passerait ainsi de 120 000 B/J actuellement à près de 145 000 B/J grâce à la modernisation des raffineries, achevée en 2005.

Le Venezuela produit quelque 630 000 B/J de brut extra-lourd pour les convertir en 570 000 B/J de brut synthétique.

## Prix du Brent en Février



## Actualité

## Marché asiatique

**Sonatrach consolide sa position en Corée du Sud** (suite de la page 1)

La démarche envisagée pour cette coopération passera par un renforcement des échanges d'informations, la mise en place d'équipes pour l'identification de projets potentiels et une veille de part et d'autre pour saisir toute opportunité de transaction qui se présenterait dans ce marché du GNL, caractérisé ces dernières années par un

accroissement de transactions «Spot» et une grande volatilité des prix, offrant des possibilités d'arbitrage.

Sonatrach, à travers ces accords, concrétise la volonté des autorités des deux pays de renforcer les échanges entre les opérateurs, notamment publics, dans le secteur énergétique en particulier et industriel, d'une manière générale.

**KNOC****Korea National Oil Corporation**

La société d'Etat KNOC est active dans les domaines de l'exploration, le développement, le stockage et la commercialisation des hydrocarbures. L'Etat Coréen a confié à KNOC, depuis sa création la mission de sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures du marché local par, notamment, l'implantation d'une infrastructure de stockage suffisante pour assurer une autonomie d'au moins 60 jours de consommation du marché local. Cet objectif, a été atteint à travers un plan ambitieux de construction de terminaux de stockage des hydrocarbures (bacs et cavernes souterraines dans des cavités rocheuses). Des capacités permettant le stockage de volumes dépassant les 100 jours (soit plus de 150 millions de bep) d'autonomie ont déjà été réalisées. KNOC afin de réduire les coûts de gestion de ses infrastructures de stockage s'est lancé dans un programme de la location à des compagnies pétrolières internationales.

**KOGAS****Korea Gas Corporation**

Korea Gas Corp. (KOGAS) a été établie en 1983. A l'origine propriété à 100% de l'Etat coréen, ce dernier n'en conserve que 26.86% des parts. Korea Electric Power Corp (KEPCO) en a pris (24.46%), les gouvernements régionaux (9.86%) et les investisseurs individuels (38.82%, dont un tiers d'étrangers).

La République de Corée est le second importateur de GNL après le Japon. Le GNL provenant essentiellement du Qatar, d'Indonésie, de Malaisie et d'Oman.

Les volumes importés par KOGAS ne cessent de croître et devraient avoisiner les 20 millions de tonnes en 2006. Kogas est, actuellement, la 1<sup>ère</sup> compagnie importatrice de GNL au monde. Avec une maîtrise reconnue de ses métiers, KOGAS s'est tournée ces dernières années vers une internationalisation de ses activités par notamment la sécurisation de réserves de gaz, au Qatar dans RasGas, à Oman dans O LNG, en Chine avec China National Petroleum Corp et en Russie.

## Marché de l'énergie

**Offres publiques d'achat sur Endesa, une issue incertaine**

Les particularités du marché européen de l'énergie semblent favoriser, par le jeu des fusions-acquisitions, l'émergence de grands groupes. Dans cette optique, chaque état européen vise à se doter d'un géant de l'énergie afin de garder sous contrôle ce secteur stratégique.

Depuis son lancement en septembre 2005, l'Offre Publique d'Achat (OPA) de la compagnie gazière espagnole Gas Natural sur sa compatriote du secteur de l'électricité Endesa, ne cesse de connaître des rebondissements.



Au niveau national, la divergence d'opinions, au sujet de l'acquisition par le premier gazier du premier électricien du pays, se reflète dans les décisions des organismes qui ont eu à se prononcer sur la question. Ainsi, de l'avis de la Commission Nationale de l'Energie (CNE), qui est en charge de la régulation du marché, le projet d'OPA de Gas Natural est acceptable et stimulerait sous certaines conditions la concurrence.

A contrario, selon le Tribunal de Défense de la Concurrence (TDC), la nouvelle entité créée après fusion profiterait d'un excès de position dominante sur les marchés du gaz et de l'électricité défavorisant de la sorte la concurrence.

Début février, le gouvernement espagnol donne raison à la CNE en autorisant l'OPA de Gas Natural sur Endesa, non sans fixer une vingtaine de conditions censées protéger la compétition.

Parmi celles-ci :

- la cession par Gas Natural de 2,8 Gm<sup>3</sup>/an de gaz naturel, jusqu'en 2009, incluant l'excédent du contrat Sagane1 par rapport à la quantité nécessaire pour alimenter le marché régulé,
- la vente par Gas Natural des participations d'Endesa dans les sociétés de gazéification Saggas et Reganosa,
- la cession par Gas Natural de l'équivalent de 4300 MW de centrales de génération électrique, avec interdiction d'acquisition d'une centrale à cycle combinée durant 2 ans, (Suite en page 4)

## Projet intégré gaz Gassi Touil

**Sonatrach et le consortium Gas Natural-Repsol YPF signent l'accord portant création d'une société de liquéfaction**

Dans le cadre du projet intégré de «Développement, d'Exploitation, de Liquéfaction et de Commercialisation du Gaz Naturel Provenant des Gisements de Gassi Touil et Rhourde Nouss» (voir Market News n° 9 - décembre 2004), Sonatrach et le consortium espagnol Gas Natural - Repsol YPF ont signé, le 14 mars dernier, un accord portant création d'une société de liquéfaction à Arzew. Cette nouvelle société sera chargée d'assurer le suivi de la réalisation d'une usine de GNL constituée d'un train, en partenariat, avec comme option la réalisation d'un deuxième train de liquéfaction.

Avec une capacité nominale de quatre (04) millions de tonnes/an, il est prévu que l'usine sera réalisée dans un délai de 54 mois. Son entrée en production étant prévue pour octobre 2009.

## Gestion et exploitation des terminaux marins

**La société STH tient son premier conseil d'administration**

La société de gestion et d'exploitation des Terminaux marins à Hydrocarbures (STH) a tenu son premier Conseil d'Administration le 20 février 2006, à Oran. Au cours de cette réunion, les membres du Conseil d'administration ont débattu et adopté les points inscrits à l'ordre du jour, notamment, le règlement intérieur et l'organigramme de la macrostructure de la société.

Un rappel des motifs ayant présidé la création de STH et des difficultés rencontrées lors de son démarrage ont été également présentés par le Président Directeur Général. A l'issue de cette rencontre, les membres ont convenu de tenir leur prochain Conseil d'Administration dans un futur très proche afin d'examiner les points relatifs au bilan des activités de cette société, ainsi qu'aux moyens à mettre en place, pour lui permettre de remplir pleinement les missions qui lui sont dévolues.

## Marché de l'énergie

### Offres publiques d'achat sur Endesa, une issue incertaine

(Suite de la page 3)

- la vente de l'activité de commercialisation électrique de Gas Natural ainsi que de l'activité de commercialisation du gaz d'Endesa,
- la cession de 1,5 millions de points de livraison de gaz, et la séparation fonctionnelle des activités régulées et libres de GNL,
- l'abandon par Gas Natural de la participation de 12% d'Endesa dans le projet Medgaz.

Par ailleurs et en cas de succès de l'OPA, Iberdrola, deuxième électricien espagnol, se verrait céder par Gas Natural jusqu'à 10 milliards d'euros d'actifs, notamment des centrales électriques (+6,6% de part de marché) et 1,25 millions de clients gaz (+13% de part de marché).

Malgré ces contraintes, Gas Natural a accepté la totalité des conditions car l'objectif de créer une compagnie intégrée verticalement d'électricité et de gaz est maintenu.

De plus, Gas Natural garderait le contrôle de ses contrats gaziers avec l'Algérie (gazoducs et GNL). Endesa qui avait rejeté l'OPA, dès son lancement, reste sur sa position initiale et annonce son intention de saisir le Tribunal suprême espagnol.

#### Une contre-offre de E.ON !

Fin février, le géant électrique et gazier allemand E.ON entre dans la partie et surenchérit de 30 % sur l'offre de Gas Natural. Le groupe allemand propose 55,1 milliards d'euros, reprise de dette incluse, contre les 48,5 milliards d'euros offerts par le gazier espagnol. Le nouvel

ensemble formé par E.ON et Endesa pèserait près de 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires et compterait plus de 50 millions de clients dans plus de 30 pays.

Le gouvernement espagnol a clairement affiché son intention de bloquer l'offre allemande, et dispose pour ce faire de deux possibilités, l'utilisation de son action spécifique «Golden Share» dans Endesa, au risque de se voir accuser par Bruxelles de protectionnisme.

L'autre voie serait celle des leviers réglementaires. C'est cette dernière option qui semble avoir été choisie par le gouvernement qui octroie à la CNE un droit de regard sur les offres publiques d'achat dans le secteur de l'énergie.

Selon les analystes, une surenchère de Gas Natural sur l'offre d'E.ON serait la meilleure solution pour faire aboutir son OPA. Mais au-delà du fait que Gas Natural doit trouver des soutiens financiers pour relancer son offre. Celle-ci pourra être facilement majorée par E.ON qui dispose de ressources financières plus importantes.

Au niveau européen, le Commissariat Européen à la Concurrence dans un rapport publié mi-février, s'est déclaré contre les concentrations dans le domaine de l'énergie et a annoncé le lancement d'une série d'enquêtes individuelles visant les grands groupes.

En définitive, le sort d'Endesa reste à ce moment incertain. De plus, les rebondissements de cette affaire reflètent les dissensions entre les intérêts nationaux et ceux des grandes compagnies.

### Vers une fusion Gaz de France - Suez ?

Suez et Gaz de France ont annoncé que leur projet de fusion amicale prendrait la forme d'un échange d'une action Suez après versement d'un dividende pour une action Gaz de France.

La fusion sera précédée du versement par Suez à ses actionnaires d'un dividende exceptionnel d'un (01) euro par action soit 1,25 milliard d'euros.

La parité d'une action pour une fait ressortir pour les actionnaires de Gaz de France une prime de 3,9% sur la base de la moyenne 3 mois, au 24 février 2006.

Techniquement, ce rapprochement s'agirait d'une offre de Gaz de France sur Suez. L'Etat français conserverait ainsi, directement et indirectement, une part légèrement inférieure à 40% (34-35%).

Le Groupe sera dirigé par un tandem composé de M. Gérard Mestrallet, Président Directeur Général ou Président du Directoire, selon l'organisation qui sera

retenue par les organes sociaux des deux entreprises, et de M. Jean-François Cirelli.

Le nouveau groupe qui pourrait naître de cette fusion aura un chiffre d'affaires de 64 milliards d'euros et devrait permettre de dégager 500 millions d'euros de synergies par an, à partir de 2009.

Il sera également le cinquième producteur d'électricité, l'opérateur du premier réseau de transport et de distribution de gaz en Europe bénéficiant de capacités de stockage importantes, leader européen des services à l'énergie, et un leader mondial de l'eau et de l'environnement.

Ce projet de fusion, approuvé par les conseils d'administration de Suez et de Gaz de France, sera soumis à l'approbation des autorités compétentes et devrait être finalisé au second semestre de l'année 2006, selon un communiqué de Gaz de France et de Suez.

## Brèves

### ■ BRÉSIL - Petrobras acquiert 50% d'une raffinerie au Texas.

Le groupe brésilien Petrobras va faire son entrée dans le secteur du raffinage aux Etats-Unis aux termes d'un accord signé avec Astra Oil pour reprendre sa participation de 50 % dans la raffinerie de Pasadena, au Texas. D'une capacité de 110 000B/J, l'usine fait actuellement l'objet de travaux qui lui permettront de traiter jusqu'à 70% de brut lourd, soit quelque 70 000 B/J en provenance du gisement de Marlim, exploité par Petrobras dans le bassin de Campos, au large de Rio de Janeiro.

### ■ SOUDAN - Doublement de la production pétrolière en 2006.

Selon des responsables de l'industrie et du ministère du pétrole soudanais, la production pétrolière soudanaise, estimée à 330 000B/J, devrait doubler d'ici à la fin de l'année. Cette augmentation proviendra essentiellement de la mise en huile du projet Petrodar, dont le débit d'extraction atteindrait au moins 150 000 B/J vers la fin 2006. Sa capacité maximale sera de 300 000B/J à 350 000 B/J. Par ailleurs, le bloc 5a devrait commencer à produire cette année 80 000B/J supplémentaires et le bloc 6, 30 000 B/J. Le projet Petrodar est une joint-venture associant CNPC (41 %), Petroliam Nasional Berhad (40 %), Sudapet (8 %), CPCC (6 %) et Al Thani Investments (5 %).

### ■ NORVÈGE - Statoil revoit à la baisse ses objectifs de production d'hydrocarbures.

Le plus important groupe pétrolier norvégien, Statoil a affirmé que sa production pourrait être freinée cette année et l'année prochaine par des accords de production dans des pays comme l'Iran et la Libye. La compagnie a produit une moyenne de 1.169Mbep/J de pétrole et de gaz naturel, comparée à son objectif de 1.175Mbep/J. Elle pourrait également ne pas atteindre son objectif de production de 2007 (1.4Mbep/J) en raison des délais de développement de plusieurs champs en Mer de Barents. Le taux de remplacement de ses réserves est tombé à 102% en 2005, contre 106% en 2004.

■ USA (Golfe du Mexique) Sempra LNG a conclu un accord avec Merrill Lynch Commodities, filiale de Merrill Lynch & Co, portant sur une réservation de capacité de regazéification sur son projet de terminal de Cameron, en Louisiane, près du terminal de Lake Charles (Golfe du Mexique). Cet accord, portant sur une durée de 15 ans, offre la possibilité à Merrill Lynch Commodities d'importer 3,7 millions de tonnes par an de GNL. L'accord entrera en vigueur soit dès l'entrée en fonction de la première phase de développement de Cameron, en 2008, soit suite à son extension, en 2010.